



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFET DE LA RÉUNION

SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION DES CERT
CNI/PASSEPORT -

Saint-Denis, le 26 FEV. 2018



Monsieur le recteur de la Réunion
Division vie et scolaire
24 rue Georges Brassens
97490 SAINTE CLOTILDE

OBJET : délivrance d'un titre d'identité en vue des examens scolaires - informations à communiquer aux élèves

A l'approche des examens de fin d'année scolaire, la préfecture doit faire face à de nombreuses demandes de titres (carte nationale d'identité ou passeport) ou de renouvellement de carte nationale d'identité.

J'appelle votre attention sur les conditions de délivrance d'un titre afin d'éviter l'afflux et les délais d'attente incompatibles avec les dates d'examens.

Les élèves doivent dès que possible, vérifier la date d'expiration de leur carte nationale d'identité ou de passeport et les faire renouveler sans délai, si nécessaire.

Pour ce faire, il convient de se rapprocher de la mairie ou la mairie annexe de son choix (certaines reçoivent uniquement sur rendez-vous) pour effectuer sa demande de CNI ou de passeport.

Par ailleurs, pour un gain de temps et sécuriser les informations, il est conseillé de faire une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr> avant de se rendre en mairie.

Un délai d'un mois minimum est actuellement nécessaire entre la date de dépôt de la demande en mairie et la réception du titre au même endroit.

Je vous remercie d'assurer la plus large diffusion de ces informations auprès des lycées et collèges du département.

Pour le Préfet,
Le secrétaire général par intérim

Gilles TRAIMOND

affaire suivie par Brigitte PUYLAURENT
brigitte.puylaurent@orange.fr
n° tél 0262 40 75 54